

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE
DU 9 AVRIL 2024

CONVOQUES(ES) : Mmes ROYER Carole, PRATI Corinne, BROCHIER Christiane, MORACCHINI Encarnacion, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique et MM. COULOMB Jean-Jacques, BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, TABONE Paul, BERTOLOTTI Jacques.

PRESENTS(ES) : Mmes ROYER Carole, BROCHIER Christiane, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, Mme MORACCHINI Encarnacion, et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul.

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) : Mme PRATI Corinne.

ABSENT(E) (S) AYANT DONNE PROCURATION : M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENT(E) (S) : MM TABONE Paul et BERTOLOTTI Jacques.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée la désignation de Monsieur Marcel BOUTRY comme secrétaire de séance. A l'unanimité, Monsieur Marcel BOUTRY est nommé secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

⇒ **Approbation du dernier PV**

⇒ **Délibérations :**

- **2024/04/01 Compte de Gestion 2023**
- **2024/04/02 Compte Administratif 2023**
- **2024/04/03 Budget 2024**



POINT I - APPROBATION DU DERNIER P.V.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par les membres présents.

POINT II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2023.

En annexe : Délibération N° 2024/04/01 du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie.

POINT III – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 ainsi que les documents qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion dressé par le Receveur ;

Considérant que Le Président, Monsieur Jean-Jacques COULOMB, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du C.C.A.S. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

- Procède au règlement définitif du budget de l'exercice 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	Fonctionnement
Affectation 2022	10 809.83
Recettes 2023	72 350.30
Dépenses 2023	76 277.67
	6 882.46

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Les membres de la commission examinent et approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2023.

En annexe : Délibération N° 2024/04/02 du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie.

POINT IV – PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET 2024

Madame la Vice-Présidente du CCAS soumet à l'examen du Conseil d'Administration du CCAS, le projet du budget 2024, appuyé de tous les documents propres à en justifier les propositions.

Après avoir entendu le rapport budgétaire, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Arrête tant les recettes que les dépenses de fonctionnement à la somme de : **109 500.00 €**
- Autorise Monsieur le Président du CCAS à procéder de sa propre autorité, et en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

Les membres de la commission examinent et votent à l'unanimité le Budget 2024.

En annexe : Délibération N° 2024/04/03 du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie.

POINT V – AFFAIRES DIVERSES

La séance est levée à 18h40.

La Vice-Présidente
Carole ROYER



Le Secrétaire
Marcel BOUTRY



